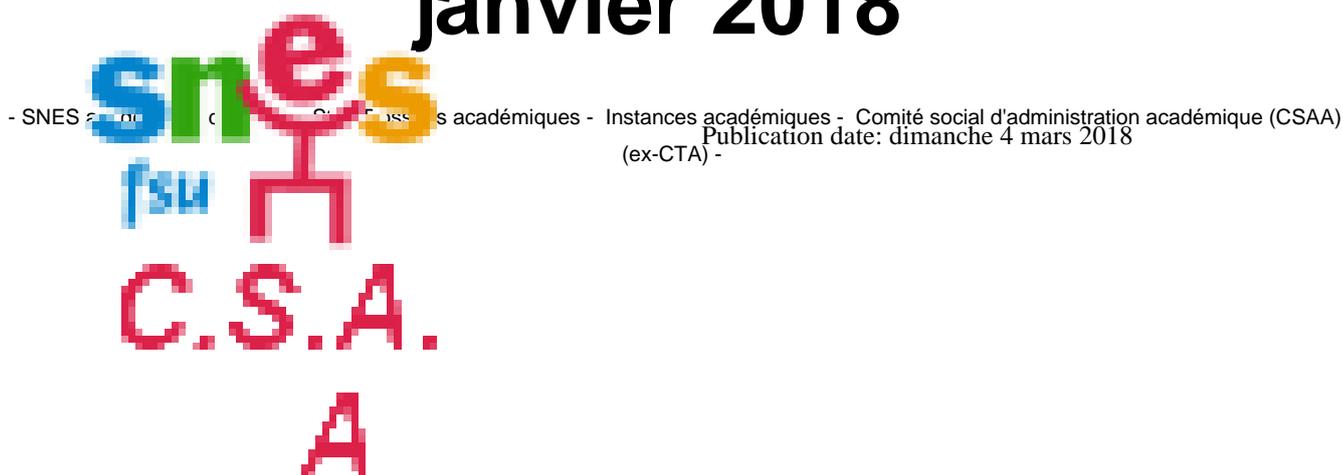


<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5506>



Compte rendu de la commission académique des langues vivantes réunie le 24 janvier 2018



Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La commission académique des langues vivantes s'est tenue le 24 janvier présidée par Mme le Recteur.

Il a été largement question de l'expérimentation menée en primaire visant à la diversification des langues enseignées. Il s'agit notamment d'interventions en allemand dans les écoles primaires faites par des professeurs du 2nd degré en sous service (44 au total) ou rémunérés en HSE. Bien sûr pour aller enseigner en primaire le Snes-FSU demande à ce que le volontariat soit respecté. En fait l'administration dit que c'est le cas mais les collègues d'allemand se sentent obligés d'y aller car ils veulent avoir un vivier plus important pour le collège. Le Snes-FSU a aussi demandé auprès du CHSCTA qu'il y ait une décharge lorsqu'il y a une partie du service est effectué en primaire.

Cette expérimentation touche :

2786 élèves du primaire

2700 élèves en allemand soit 89 % et 272 élèves en espagnol.

Suite à cette expérimentation commencée en 2016 il y a eu en 2016-2017 une augmentation de 4,3 % de germanistes en 6ème et 8 % d'augmentation dans les collèges impactés par l'expérimentation, ce qui a aidé au maintien des bilans.

En termes de résultats il n'y a pas beaucoup de différence pour les élèves de 6ème qui ont suivi ce dispositif mais on note une appétence beaucoup plus grande. La rectrice a souligné l'importance de l'ouverture que constitue cette expérimentation qui est testée dans différentes écoles : rurales, défavorisées, urbaines. Elle est votée par le conseil d'école.

En espagnol une expérimentation est menée mais elle est très modeste (en fonction de l'existence d'une bilangue dans le collège de secteur (Fontaine les Dijon et école Victor Hugo à Dijon par exemple) car il n'y a pas de professeurs d'espagnol disponibles (il y a déjà 50 contractuels en espagnol faute d'un vivier de professeurs titulaires suffisant)).

Un point a été également été fait sur les langues et cultures de l'Antiquité. Le recteur a dit devoir veiller à leur démocratisation, à ce que les familles y pensent. Il faut présenter cet enseignement comme une plus-value.

Le proviseur du lycée Charles de Gaulle à Dijon a présenté l'enseignement « des langues de la Méditerranée » avec 1,30 h de grec et 1,30 de latin. A la rentrée prochaine des élèves pourront commencer le grec dans les 3 collèges de secteur. Il y a création d'un pôle « humanisme » (sciences +grec ou sciences +latin) lié à une pédagogie de projet.

Concernant les langues étrangères le recteur a insisté sur la motivation et sur la promotion des DNL (disciplines non linguistiques) dès que l'on a la ressource enseignante, le but étant de promouvoir l'ouverture européenne. Le recteur a affirmé qu'il fallait attirer vers ces sections les jeunes issus de milieux défavorisés.

Le recteur a aussi déclaré qu'il fallait développer le continuum entre l'école primaire et le collège, entre le collège et le lycée et au-delà.

Pour les LV3 le recteur a affirmé qu'il fallait s'assurer que le vivier soit suffisant et que ce ne soit pas un critère de choix d'établissement. Il faut mutualiser les offres de langues vivantes et développer l'offre de sections européennes en voie générale et technologique mais aussi en voie professionnelle (c'est très important en ce qui concerne l'allemand).

Le proviseur du lycée Charles de Gaulle a alors posé le problème des élèves en section internationale qui atteignent un niveau C1 voire C2. Il n'y a pas de continuum, pas de licence. Il faudrait une suite (ex à Grenoble).

Les demandes sont nombreuses (200 places pour 34 places) pour la section internationale. Cette culture a une influence sur les autres sections du lycée. Faut-il faire un lycée uniquement international en envoyant les élèves du secteur ailleurs ou faire un deuxième pôle international ?

En ce qui concerne l'Abibac beaucoup de lycées en Allemagne cherchent des partenaires. Peut-on envisager une nouvelle ouverture à venir dans le 89 ?

La carte des langues a été évoquée avec 5 demandes d'ouvertures en collège (public et privé confondus) et 14 en lycée (privé et public confondus). Pour ce qui est des lycées mise à part une ouverture en lycée professionnel les autres sont « gelées » dans l'attente de la réforme du bac.

Concernant les ouvertures en collège le Snes-Fsu a été entendu par la rectrice lorsqu'il s'est déclaré contre l'ouverture d'une LV1 espagnol en 6ème dans le privé dans une ville où le public ne l'offrirait pas !

Puis le recteur a exposé les grandes lignes de la politique des langues vivantes dans l'académie :

– Favoriser la mobilité des élèves et celle des enseignants, les inciter à se tourner vers les certifications

complémentaires et les dispositifs comme Erasmus +...

- Mise en place d'indicateurs de suivi des objectifs de la politique des LV :
- Il s'agira de mesurer l'attractivité des sections euro et des LV
- Conserver la mixité sociale
- Contribuer à la maîtrise de sa propre langue grâce à l'apprentissage des LV
- Contribuer à l'ouverture internationale et à la citoyenneté du monde
- Développer les cultures de l'Antiquité, pour se lancer vers l'avenir, il faut savoir d'où l'on vient.
- Développer les langues et cultures d'origine (Elco...).
- Accompagner les mobilités collectives ou individuelles en favorisant les systèmes de bourses. Chaque élève doit partir au moins une fois au cours de sa scolarité.

Il y aura développement de la nomination des assistants de langues qui concernera tous les types d'établissement.

Le Snes-FSU approuve cette approche de la politique des LV : favoriser l'ouverture internationale, la proposer à des jeunes ou à des familles qui ne l'envisageaient pas car aller à l'étranger ne fait pas partie de leur culture, utiliser l'étude de langues étrangères pour conforter la maîtrise de sa propre langue, développer l'apprentissage des langues étrangères, des langues anciennes des langues d'origine, comment ne pas être d'accord avec ces grands principes mais avec quels moyens ? Et c'est là où le bât blesse ! On sait effectivement qu'avec les différentes réformes qui se sont succédé l'horaire des LV n'a cessé de diminuer pour arriver aujourd'hui à 3h ou 4h pour les LV1 en collège et 2,30 pour les LV2 sachant qu'en lycées il s'agit d'un forfait à partager entre LV1 et LV2 de 5h30 en 2nde, 4h30 en 1ère et 4h en terminale. On est loin de la pratique quotidienne des langues étrangères !

Et que dire des effectifs qui sont bien souvent pléthoriques dans certaines langues et qui empêchent les enseignants d'entraîner valablement les élèves à l'expression orale. Là aussi il faut des moyens horaires conséquents que les groupes aient des effectifs raisonnables et compatibles avec la pratique orale d'une langue vivante.

Les idées énoncées par le recteur sont bien belles mais elles ne résolvent pas les problèmes car les moyens n'y sont pas !

Le chapitre de la formation a permis de clore la commission. Un bilan a été dressé :

- 91 formations ont été proposées (6 seulement n'auront pas lieu) soit à public désigné, soit en candidature individuelle.
- 50 % de ces formations sont en présentiel et 27 à distance.
- 1300 convocations ont été envoyées.
- Des journées ont été consacrées à l'actualisation des connaissances universitaires
- des formations à distance ont été proposées allant du niveau A2 au niveau C1, 36 enseignants et 38 non enseignants s'y sont inscrits.
- Des formations spécifiques destinées aux contractuels ont été mises en place, 3 journées au total (2 en anglais, 1 en espagnol).
- 31 tutorats ont été assurés dont 24 pour des contractuels.
- Au total 38 intervenants ont été sollicités.

Les grands thèmes de la formation sont les suivants :

- Actualisation des connaissances
- Préparation aux concours
- Stages d'établissement (6 uniquement cette année)
- Formation de formateurs (8 jours)

La DASEN de Côte d'OR a évoqué l'idée de se servir des formateurs du 2nd degré pour actualiser les pratiques des professeurs des écoles.

Enfin le Snes-FSU a demandé une meilleure lisibilité du PAF et que chaque stage interlangue apparaisse aussi dans la rubrique de chaque LV.